
Levée de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794) et signature du président et des secrétaires

Merlin de Douai, Antoine Louis Levasseur, Paul Jean François Nicolas Barras, Louis Marie Stanislas Fréron, Louis Legendre

Citer ce document / Cite this document :

Merlin de Douai, Levasseur Antoine Louis, Barras Paul Jean François Nicolas, Fréron Louis Marie Stanislas, Legendre Louis. Levée de la séance du 20 thermidor an II (7 août 1794) et signature du président et des secrétaires. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 314;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22976_t1_0314_0000_2

Fichier pdf généré le 09/07/2021

en faveur de la vérité. Bien mériter de la République, en exécutant les ordres émanés de la Convention nationale, voilà le plus beau de leurs titres, et celui dont ils ne cesseront de tirer vanité.

Signés, PERLOT (*lieutenant*), PAULIN, HAMEL, LAURENT, LECOMTE, CROUY (1).

[*Applaudissements*]

Renvoi au comité de salut public.

La séance est levée.

Signé, MERLIN (de Douai), LE VASSEUR (de la Meurthe), P. BARRAS, FRÉRON, LEGENDRE (2).

Mort aux tyrans, mort aux conspirateurs, mort aux traîtres, et vive la Convention nationale : voilà le cri, voilà le vœu du peuple !

FAVIER GIRAULD, GRIMARDIAN, DUFOUR, DUFOUR MARTIN, MIGNOZ GENÉTI, CHEMAIGUES CHAMBON, ARMILHION, CHERNET, ROUX VACHIAS, GIRAULD REYNAUD, CHASSAIGNE, BIZET cadet, CONSON, BRUNELLET aîné, MARTIN, CUSSOU, VIALLE, BERGER, GILLIBERT, DARBOST, CHRETIEN, DECAIRE PROVANCHERE, CLAVEL DUMAST, BONNEFOY (*agent nat.*), CHASSAIGNE BONNEFOY, FAVIER, GIRAULD, DECAIRE (*secrét.*) [et une signature illisible].

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

56

[*L'administration du départ^t de la Sarthe à la Conv.; Le Mans, 17 therm. II*] (2).

Pères et sauveurs de la patrie,

Un nouveau Cromwel, un être aussi ambitieux qu'hypocrite, aussi lâche que cruel, a voulu attenter à la souveraineté du peuple, égorger la liberté, et, avec elle, ses amis les plus fidèles, ses plus intrépides défenseurs. Mais, grâce au génie qui veille sur les destinées de la patrie, le monstre n'a recueilli, de son attentat, que la honte de l'avoir conçu, et l'échaffaud, dressé par la main de la justice populaire pour punir les conspirateurs et les traîtres.

Les sections de Paris, éternellement fidèles à la liberté, se sont ralliées à la voix des représentants du peuple. Les dangers de la patrie, prête à être déchirée par des mains criminelles, les ont enflammées d'une sainte indignation. Le tyran et ses sicaires n'ont pu soutenir un instant les regards foudroyants des hommes libres. Ils ont été précipités dans la tombe, et les voilà chargés d'ignominie, confondus dans la classe impie des ennemis de l'humanité. Ainsi périront les ambitieux insensés qui oseront porter une main sacrilège sur l'arche sainte de nos droits.

Bénédiction et honneurs immortels vous soient rendus ! Vertueux montagnards, encore une fois vous avez sauvé la patrie. Vous avez, par votre intrépidité héroïque, effacé, dans ce jour mémorable, la gloire de ces sénateurs romains qui attendirent et reçurent sans s'émouvoir, dans leurs chaises curules, la mort des farouches satellites de Brennus. Montrés-vous toujours les défenseurs inflexibles de la cause du peuple. Ses bras et son cœur sont à vous, et il est debout pour vous couvrir, contre les attentats et les poignards des factieux, du bouclier de son amour et de sa toute-puissance. Restés fermes sur le sommet de la montagne, où vous êtes placés. C'est là que brille le soleil de la liberté dans tout son éclat. Faites que le volcan révolutionnaire, fermentant sans cesse dans son sein, en rejette tous les éléments qui

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

55

[*La comm. de Thiers* (3) à la *Conv.*; *Thiers, s.d.*] (4).

Dignes représentants,

Vous avez mille fois sauvé la République : elle vous doit ses succès et son bonheur. En vain le ministère anglais prodigue ses trésors pour exciter des troubles dans la République et y solder des factieux. En vain son atroce politique médite des complots et des conspirations contre la liberté française. La surveillance de la Convention, l'active vigilance des sans-culottes, l'énergie du gouvernement révolutionnaire feront toujours avorter ces infâmes projets.

Si nos perfides ennemis n'ont pas encore perdu l'espoir de nous diviser, s'ils avoient jamais conçu la folle espérance de subjuguier une nation libre, qu'ils apprennent que la France n'est aujourd'hui qu'une seule et même famille. Qu'ils sachent que la nation française n'est plus qu'une armée dont la Convention nationale forme l'avant-garde. Qu'ils sachent que cette phalange invincible est composée de tout le peuple français et qu'il versera jusqu'à la dernière goutte de son sang pour la défense de ses droits et de la Convention.

Dignes représentants, telles sont les dispositions, tels sont les sentiments qui animent les citoyens de la commune de Thiers. Vous avez fait mordre la poussière à toutes les hordes coalisées. Ecrasés, de tout le pouvoir qui vous est confié, les ennemis du peuple ! Délivrés-le de ces serpents qu'il nourrissoit dans son sein. Aussitôt, le calme et une entière sécurité, en faisant le bonheur des amis de la montagne, affermiront le vaisseau de la République.

(1) *J. Perlet*, n° 684; *Bⁿ*, 23 therm. (1^{er} suppl.); *Ann. R.F.*, n° 249; *J. Fr.*, n° 682; *Rép.*, n° 231; *M.U.*, XLII, 331; *J. Mont.*, n° 100; *J. Sablier*, n° 1486.

(2) *P.-V.*, XLIII, 108.

(3) Puy-de-Dôme.

(4) C 312, pl. 1244, p. 47. Mentionné par *Bⁿ*, 29 therm. (2^e suppl.).

(1) Mention marginale datée du 20 thermidor. Voir aussi ci-dessus, n° 1 (u').

(2) C 312, pl. 1244, p. 77. Mentionné par *Bⁿ*, 29 therm. (1^{er} suppl.); *J. Sablier* (du soir), n° 1483 (pour 1485).